

DÉFINITIONS RELATIVES AU PROGRAMME

Commémoration

La commémoration se définit comme un acte collectif et public de rappel du passé (personnage, événement, lieu ou fait du passé), dont le moyen est un repère fixe et permanent ou une manifestation.

La commémoration est un acte **collectif** du fait qu'elle s'adresse à une collectivité donnée pour permettre à ses membres de se souvenir ensemble, en unissant ses participantes et participants ainsi qu'en leur donnant l'occasion d'affirmer leur identité autour d'une mémoire commune. Elle est également un acte **public** puisqu'elle s'inscrit dans la sphère publique et s'adresse à tous les membres de la collectivité visée, par exemple les citoyennes et citoyens d'un État ou d'une municipalité, les membres d'une nation ou les membres d'une communauté.

Deux principaux moyens sont utilisés pour la commémoration : la manifestation commémorative et le repère commémoratif.

La **manifestation** peut se faire à l'occasion d'une commémoration ponctuelle (exemple : célébration d'un centenaire) ou récurrente (exemple : jour du Drapeau). Elle peut avoir un caractère événementiel (cérémonie, inauguration, dévoilement, concert, fête, colloque, etc.) ou emprunter un support physique (publication, exposition, pavoisement, monnaie, objet souvenir, etc.) ou un support virtuel (site Web, exposition virtuelle, etc.).

Pour sa part, le **repère** commémoratif est fixe et permanent dans l'espace public. Il peut s'agir d'un objet intégré à l'environnement, comme une plaque, un monument (figuratif ou non) ou une fresque, ou encore d'un espace commémoratif, comme une place, un parc ou un jardin. Pourraient être ajoutés à cette liste des monuments dédicatoires, qui sont des éléments de mobilier urbain installés pour leur fonction propre, mais dédiés à la mémoire d'une personne ou d'un événement, par exemple un banc, un arbre, un pavé ou une fontaine.

Une commémoration peut comprendre à la fois une manifestation et un repère commémoratifs. Par exemple, une plaque commémorative (repère) fera souvent l'objet d'une cérémonie de dévoilement (manifestation).

Événement historique

Un événement historique est un fait qui s'est produit dans le passé ou l'aboutissement d'un processus historique, et qui est reconnu comme étant significatif dans l'histoire. Il peut être associé à une date précise, mais il peut aussi être lié de façon plus large à une période historique. L'événement historique peut s'être déroulé à l'extérieur du Québec et avoir eu des répercussions dans l'histoire du Québec.

Lieu historique

Un lieu historique est un emplacement reconnu comme significatif dans l'histoire et qui peut être associé à un personnage, à un groupe ou à un événement significatif. Le lieu doit être situé au Québec.

Personnage historique

Un personnage historique est une personne ayant réellement existé et ayant joué un rôle reconnu comme significatif dans l'histoire. Il peut également s'agir d'un groupe de tels personnages. Le personnage peut provenir du Québec, mais avoir acquis sa notoriété à l'extérieur du Québec. Il peut aussi provenir de l'extérieur du Québec et s'être illustré au Québec ou avoir posé des actions qui ont eu des répercussions significatives dans l'histoire du Québec. Les personnes vivantes ou les personnages fictifs ne peuvent pas être considérés comme des personnages historiques.